

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Violences faites aux femmes : la

LA feuille de route contenue dans la Stratégie de promotion des droits des femmes et de réduction des inégalités femmes-hommes prévoit un certain nombre de mesures phare, allant de la facilitation de l'accueil des victimes dans les commissariats, à la mise en place des cliniques juridiques, en passant par la création des refuges pour accueillir les mères et leurs enfants, ainsi que la mise en place d'un numéro d'urgence.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

C'est plus un secret pour personne : la gent féminine continue de subir un ensemble de violences, avec une forte prévalence de maltraitances sexuelles (90 %) et économiques (83 %). Malheureusement, leur répression, exclusivement sur la base des dispositions du Code pénal, n'a pas toujours produit les résultats escomptés en termes de prévention et de protection des victimes. Du coup, le phénomène perdure et le nombre de femmes violentées ne cesse d'évoluer. Par exemple, les agressions sexuelles et le viol sont clairement définis et assortis de sanctions pénales. Cependant, le viol conjugal, lui, ne fait l'objet d'aucune disposition particulière. Pire, il ne constitue pas une circonstance aggravante des violences faites aux femmes. Ce qui complique énormément la prise en charge et pose le problème de l'adoption d'une loi particulière qui pourrait offrir un régime général pour les violences basées sur le genre (VBG).

La commémoration, le 25 novembre dernier, de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, donne l'occasion de se pencher sur les mesures phares édictées dans la Stratégie de promotion des droits des femmes et de réduction des inégalités femmes-hommes remise au chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, par son épouse, Sylvia, au cours d'une cérémonie solennelle à la présidence de la République, le 30 septembre 2020. Rien ne sera donc plus comme avant, puisqu'en plus des dispositions légales déjà existantes, il est prévu plusieurs autres innovations, allant de la facilitation de l'accueil des victimes dans les commissariats à la mise en place des cliniques juridiques, en passant par la création des refuges pour les mères et leurs enfants, ainsi que la mise en place d'un numéro d'urgence.

Renforcée par le lancement, ce même 25 novembre, de la Task Force "Gabon égalité", placée sous la présidence de la Première ministre, Rose-Christiane Ossouka Raponda, qui se veut un nouvel outil essentiel de normalisation et d'équilibre des rapports hommes-femmes au Gabon, la Stratégie de promotion des droits de la femme met l'accent sur deux mesures spécifiques : la création du centre d'accueil pour les femmes victimes de violences et l'élaboration du dispositif de formation des professionnels impliqués dans les différents volets de la stratégie.

"Pour protéger, mieux accompagner et mieux soutenir les droits de celles qui représentent la moitié de notre société, continuons de porter haut et fort l'égalité femmes-hommes et faisons de

«Nous sommes venus vous dire qu'une partie de ce peuple est maltraitée, violentée, violée. Cela ne peut perdurer. Nous marchons pour dire : non à la violence faite aux femmes.»

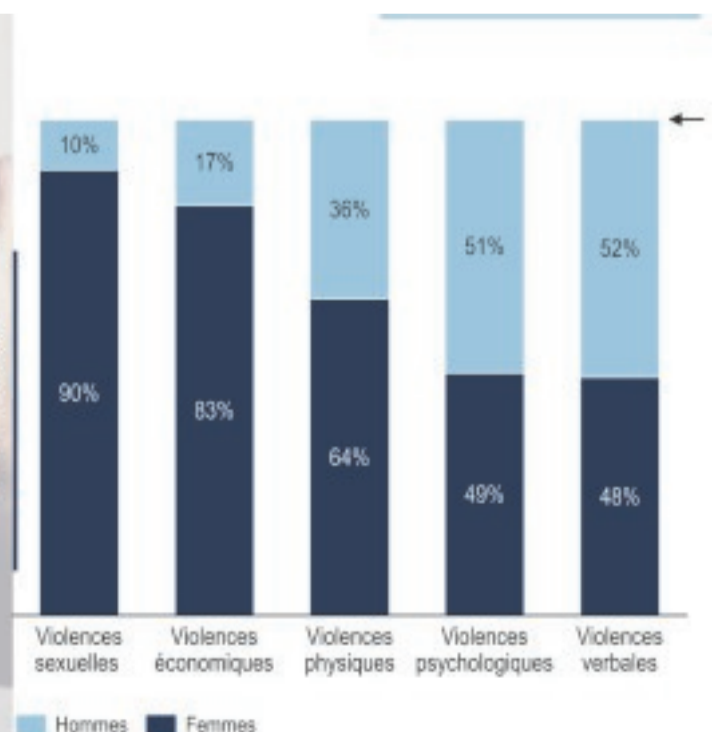
notre pays, un modèle d'exemplarité sur le sujet", avait partagé Sylvia Bongo Ondimba sur sa page Facebook, peu après la tenue de la première réunion qu'elle a coprésidé avec la cheffe du gouvernement. La législation actuelle tente de sanctionner les différents types de violences, mais présente des limites pour leur prise en charge. Hormis l'Observatoire des droits de la femme et de la parité (Odefpa) et les ONG tels qu'Agir pour le genre et Cri de Femmes, très peu de structures proposent un soutien médical et un accompagnement des victimes sur le plan psychologique. Pourtant, celles-ci ont, généralement, besoin d'avoir des alternatives, et même des moyens de subvenir à leurs besoins, pour envisager de se détacher de leurs bourreaux d'époux.

Pour offrir une aide adaptée à la situation des femmes victimes de violences, un Centre d'accueil ouvrira ses portes à Libreville. Logé à l'hôtel de la Can 2012, rétrocedé à cet effet au ministère des Affaires sociales et des Droits de la femme, il aura pour vocation de les écouter, les accueillir, les accompagner et de les réinsérer. Afin de briser définitivement le silence autour de ce phénomène que vivent beaucoup de femmes dans la consternation et la résignation, on se rappelle que la première dame, Sylvia Bongo Ondimba, avait initié une marche, le 17 avril 2019, à l'occasion de la Journée nationale de la femme, en guise de respect, solidarité, gratitude, et confiance du Gabon envers ces femmes.

"Nous sommes venus vous dire qu'une partie de ce peuple est maltraitée, violentée, violée. Cela ne peut perdurer. Nous marchons pour dire : non à la violence faite aux femmes, particulièrement aux violences conjugales. Et non à l'impunité des bourreaux", avait dénoncé la première dame, ce jour-là.



Retrocedé au ministère des Affaires sociales et des Droits de la femme pour venir en aide aux femmes victimes de violences.



La lutte va s'intensifier au Gabon

Une société civile active sur le terrain

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

AMENER les victimes des violences basées sur le genre (VBG) à briser le silence afin de freiner au maximum l'ampleur de ce phénomène dans notre pays. C'est le cheval de bataille de la plupart des Organisations non gouvernementales (ONG), associations et autres acteurs de la société civile gabonaise militant sur cette question dans notre pays. Ces différentes structures sont assez présentes sur le terrain avec des activités diverses, essentiellement tournées vers la sensibilisation. Sauf qu'à l'évidence, selon certains responsables d'associations, des

Briser le silence afin de freiner au maximum l'ampleur de ce phénomène dans notre pays. C'est le cheval de bataille de la plupart des Organisations non gouvernementales (ONG).



Photo: ESAIE NDILORUM

pesanteurs liées, notamment, aux lourdeurs des procédures juridico-administratives font que les efforts consentis dans la lutte contre ce phénomène au Gabon tardent quelque peu à porter leurs fruits. Ce qui fait que les actions des différentes associations et ONG militant dans le domaine, telles que la Fondation Sylvia Bongo Ondimba, restent beaucoup plus orientées vers les plaidoyers auprès des autorités pour que, non seulement ledit parcours soit moins contraignant pour les victimes, mais aussi que les frais de dossier soient revus à la baisse.

En plus des actions de sensi-

bilisation et d'information sur les droits des victimes, d'autres structures comme l'ONG "Observatoire des droits de la femme et de la parité" (ODEFPA) présidée par l'ancienne ministre de la Famille, Honorine Nzet Biteghe, juriste de formation, ont à leur actif une clinique juridique pour les femmes victimes de violences, afin de les aider à porter plainte et suivre les dossiers devant les tribunaux, notamment dans les cas où les femmes se retrouveraient esseulées et persécutées par leurs belles-familles, suite à un divorce par exemple.



...e, l'hôtel de la Can 2012 va désormais abriter le centre d'accueil pour

Confinement, un facteur aggravant

Prissilia M MOUITY
Libreville/Gabon

LE stress, la perte d'un emploi, les inégalités entre les hommes et les femmes, la consommation d'alcool et autres stupéfiants sont des facteurs de risque bien connus de violences à l'égard des femmes. À cela, s'ajoute aujourd'hui la crise sanitaire que connaît le monde. Le Covid-19 et les mesures d'urgence exceptionnelles mises en place pour le contrer auraient, en effet, exacerbé le contexte de violences conjugales existant.

La crise sanitaire actuelle n'impacte plus seulement la santé de la population. Ses dommages collatéraux dans les ménages, notamment les violences, sont tout aussi importants.

En Europe comme en Afrique, il a été prouvé que le confinement à grande échelle aurait aggravé les violences domestiques, du fait du huis clos familial et institutionnel ; cadre dans lequel a lieu la majorité de violences et autres formes

de maltraitances que subissent les femmes et les personnes plus vulnérables. En effet, en restant enfermé chez soi, les tensions montent plus vite et le risque de violence au sein d'un couple, par exemple, accroît en raison de l'amplification de certains facteurs associés à la violence conjugale, telles que la consommation d'alcool, la précarisation de la situation économique, etc. Le confinement offrirait ainsi au partenaire violent des moyens supplémentaires de contrôle sur sa partenaire. Les rapports de domination,

de dépendance et d'emprise sont ainsi exacerbés. Et il est plus difficile pour les victimes de demander de l'aide. La crise sanitaire actuelle n'impacte plus seulement la santé de la population. Ses dommages collatéraux dans les ménages, notamment les violences, sont tout aussi importants. De fait, les associations et acteurs de lutte contre les violences faites aux femmes doivent être en alerte en ces temps de confinement, et renforcer les mesures de protection et de prise en charge judiciaires de ces violences.



Photo: DR/L'Union